

LES REGLES CI-DESSOUS DOIVENT ETRE RESPECTEES PAR TOUTES LES VOYAGEUSES ET TOUS LES VOYAGEURS DU GROUPE :

Pour la participation de ce séjour, il est important que le voyageur ait un degré de maturité et d'autonomie pour participer à ce type de programme. Les voyageurs responsables de dommages ou dégâts causés dans le lieu d'hébergement devront payer sur place la totalité des frais éventuels.

Le guide et l'accompagnateur feront leur maximum pour assurer la sécurité et le bien-être des voyageurs durant ce séjour, pour la période de présence ; néanmoins, dans l'intérêt du groupe, certaines règles doivent être respectées et ni l'agence de voyages Link Mundo Voyages, l'accompagnateur, notre réceptif et le guide ne pourront être retenues pour responsables dans le cas du non-respect des règles ci-dessous :

- Des violations répétées aux règles du voyages et/ou des événements qui compromettent la sécurité et/ou le bien-être des autres voyageurs, guide et accompagnateur. (Ex. retard aux rendez-vous, aux activités ou aux repas)
- Les vols et le vandalisme
- L'usage de tabac, alcool, drogues ou toutes autres substances illégales.
- Les sorties nocturnes ou les changements de chambre non-autorisés.
- Les visites dans les chambres du sexe opposé durant le jour ou la nuit.
- Les sorties hors de l'hôtel sans avoir prévenu au préalable l'accompagnateur et/ou le guide (même en cas d'autorisation de sortie signée par tes parents).
- Les abus physiques ou verbaux sur d'autres voyageurs ou population locales, guide et accompagnateur
- Toute infraction aux lois du pays en vigueur.

Engagement à faire signer aux voyageurs et ses parents

“ Si je ne respecte pas ces conditions, je m'expose à un renvoi. En cas de violation grave des règles, mes parents ou responsables légaux seront contactés immédiatement et les arrangements seront faits pour mon retour au pays ou région d'origine dès que possible aux frais de mes parents. Je serai alors reconduit à l'aéroport et rapatrié. À partir de ce moment, l'agence de voyages Link Mundo Voyages, le guide et l'accompagnateur décline toute responsabilité me concernant et aucun remboursement ne pourra être demandé.”

Des informations complémentaires seront données sur papier dans le carnet de voyage ainsi qu'au cours d'une réunion avant départ et remise du règlement

CLIMAT

En automne, de septembre à novembre, le soleil resplendit, le ciel est bleu et les feuillages automnaux sont d'une beauté saisissante. L'hiver est froid et sec, avec de la neige. Le printemps est souvent beau, il correspond à la haute saison. En été, où il fait chaud, lourd et humide, les foules se pressent, les prix atteignent des sommets et les ouragans menacent.

FORMALITES D'ENTREE COREE DU SUD

Pour un court séjour (tourisme, voyage à but non lucratif), d'une durée inférieure à 90 jours, aucun visa n'est nécessaire, mais un passeport valide au moins six mois après la date du retour est requis.

Pour plus d'information se référer à <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/coree-du-sud/#entree>

SANTE

Aucune vaccination n'est obligatoire mais certaines vaccinations sont recommandées : assurez-vous d'être à jour dans vos vaccinations habituelles ainsi que celles liées à toutes les zones géographiques visitées ;

Pour plus d'information se référer à <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/coree-du-sud/#sante>

Toute condition médicale ou allergie doit être communiquée à l'agence de voyage avant le départ et indiqué au guide à l'arrivée.

Infos vols

Les horaires des vols sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles de modification de la part de la compagnie aérienne ou des autorités aéroportuaires. Les horaires de vols vous seront confirmés : pour le vol aller, lors de la réception de la convocation aéroport, pour le vol retour directement sur place par notre représentant à destination.

Nous vous proposons en complément de nos départs de Paris, des séjours au départ de Province (en train ou en avion). Les horaires et le mode d'acheminement vous seront confirmés lors de la réception de vos documents de voyages. La continuité de votre acheminement jusqu'à votre destination finale est assurée directement par la compagnie aérienne, même en cas de perturbations à l'aller ou au retour.

INFORMATIONS LEGALES – MINEURS NON ACCOMPAGNES

A partir du 15 janvier 2017, les enfants mineurs français non accompagnés au moins de l'un de leur parent devront présenter lors de leur passage aux frontières l'original du formulaire cerfa d'autorisation de sortie du territoire français (AST) rempli par un seul titulaire de l'autorité parentale et dont la durée de validité ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Le mineur devra présenter ce formulaire en plus de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport selon la destination) ainsi que la photocopie de la pièce d'identité en cours de validité du parent ayant rempli le formulaire d'autorisation de sortie de territoire.

Le formulaire cerfa est téléchargeable depuis le site internet www.service-public.fr.

Pour les enfants mineurs n'ayant pas le même nom que le parent les accompagnant, afin d'éviter toute difficulté aux frontières il conviendra de présenter aux autorités douanières les justificatifs de la filiation de l'enfant du parent accompagnant. Une autorisation de sortie de territoire de l'enfant faite par le parent de même nom ayant l'autorité parentale et la photocopie de la pièce d'identité de ce même parent évitera d'éventuelles difficultés.

Enfin, si l'enfant voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, le Maroc ou la Suisse peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Les renseignements relatifs aux diverses formalités données au moment de la commande de prestation de voyage ne concernent que les personnes de nationalité française. Nous vous invitons à consulter le site <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr> afin de vérifier les formalités nécessaires.

Nous invitons les ressortissants étrangers à consulter les autorités compétentes (consulat, ambassade...), pour connaître les modalités de séjours sur les destinations et escales éventuelles et de vérifier la validité des documents et des vaccins.

L'accomplissement des formalités incombe au client qui devra s'assurer avant son départ des modifications éventuelles intervenues. Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le participant, par suite de non-présentation des documents en cours de validité (passeport, visa, ...) se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ à la date indiquée ou d'entrer sur le territoire de destination ou d'escale. Les frais resteront à la charge du client.

Suivant le pays de destination où vous avez décidé de vous rendre et selon votre nationalité, vous devez accomplir, en plus des formalités administratives, des formalités sanitaires (obligatoires ou conseillées). Aussi, nous vous recommandons de vous tenir informé sur votre voyage, à savoir : Dès votre projet de voyage établi (certaines vaccinations devant avoir lieu plusieurs mois avant le départ pour une efficacité optimale) et jusqu'à votre départ (aux fins de connaître les risques sanitaires dans le pays de destination), nous vous recommandons notamment la consultation d'un médecin mais également la consultation des sites suivants :

- Les recommandations du ministère des Affaires Sociales et de la Santé (<http://social-sante.gouv.fr/>)
- Le centre médical de l'Institut Pasteur (<https://www.pasteur.fr/fr>)
- L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) (<http://invs.santepubliquefrance.fr/>)

En ce qui concerne le risque pays, jusqu'à votre départ, nous vous recommandons la consultation du site du ministère des Affaires Étrangères (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>) notamment pour vous renseigner sur les risques politiques, météorologiques, etc. de votre destination.

Link Mundo Voyages

56100 Lorient

Tel : + 33 6 78 66 58 93

Mail : contact@linkmundo-voyages.fr

Licence IM056180005 – Siret : 8334 19617 00018 RCS Lorient